



# INSCRIPTION BENEVOLE

OBLIGATOIRE AVEC PIÈCE D'IDENTITÉ ET COTISATION À JOUR

- Nom.....
- Prénom.....
- Adresse.....
- Code postal.....
- Commune.....
- Numéro de téléphone.....
- Mail.....

---

## CHARTRE DES BENEVOLES

La SPA Annecy Marlioz, ainsi que toute son équipe, vous souhaite la bienvenue et vous remercie pour votre engagement auprès des animaux du Refuge en leur accordant votre attention pour une promenade, des jeux ou des câlins.

Toutefois, quelques recommandations pour leur sécurité et la vôtre sont indispensables et nous vous demanderons de bien vouloir les respecter impérativement :



### **ESPACE CHATTERIE :**

- Merci d'utiliser systématiquement pour toute entrée/sortie les pédiluves disposés à l'entrée : bac humide puis bac sec, afin de limiter la prolifération des maladies au sein de la chatterie.
- Des jouets sont à votre disposition pour jouer avec nos petits félins. Vous pouvez également les brosser et les câliner en fonction de leurs besoins et de leur caractère...
- Pour cela, merci de vous référer aux fiches présentes pour chaque animal afin de savoir son caractère et si la manipulation est possible.
- Merci d'être très vigilants lors de l'ouverture/fermeture des cages/portes pour éviter toute perte d'animal.
- Ne séparez jamais 2 chats qui se battent sous peine de blessures graves.
- Pour toute question concernant la sociabilisation d'un chat difficile/craintif, merci de poser vos questions aux agents de chatterie afin de savoir ce que vous pouvez envisager pour les aider.
- Il est interdit de donner des friandises aux chats sans se référer au préalable aux agents de chatterie, certains animaux pouvant avoir un régime spécial (chat en convalescence, diabétique...)

## ESPACE CHENIL :



- Il est interdit de pénétrer à l'intérieur du chenil sans autorisation (espace réservé aux agents animaliers, ou exceptionnellement sur leur accord)
- Seules les personnes majeures sont autorisées à promener les chiens, il est interdit de donner la laisse à un mineur lors de la balade.
- Les agents animaliers définissent le chien que vous allez pouvoir sortir (en fonction de son caractère) et vont vous le chercher dans le chenil. Merci d'être patient si les agents animaliers sont occupés pour des adoptions, elles restent prioritaires. En fonction de votre heure d'arrivée (possible à partir de 13h30) et du nombre de chiens présents au chenil, il n'y aura peut être pas/ou peu de chiens vous correspondant pour une balade, nous nous en excusons d'avance et vous invitons à revenir un autre jour.
- L'agent animalier vous donnera le temps de promenade à effectuer en fonction des besoins des chiens et du nombre de bénévoles (en général 30 minutes). Merci de respecter ce temps pour le bien être de nos pensionnaires (convalescence, visite d'adoptant prévue, visite sanitaire...)
- Tout bénévole/groupe de 2 bénévoles devra être muni impérativement d'un Talkie Walkie en état de marche sur le canal 2, et savoir s'en servir en cas de situation d'urgence. Pour ne pas oublier de le rendre à la fin de vos balades, il vous sera demandé de laisser vos clés de voiture, qui seront sécurisées à l'intérieur du chenil sur un tableau prévu à cet effet.
- Il est strictement interdit de lâcher les chiens, ils doivent toujours être tenus en laisse près du promeneur.
- Les chiens ne doivent pas entrer en contact avec d'autres chiens ni d'autres personnes, merci d'être également vigilant même si les chiens sont dans le même box habituellement, l'excitation des balades pouvant modifier leur comportement. En cas de bagarre, ne surtout pas séparer les chiens en les attrapant au collier.
- Lors du croisement entre promeneurs, il faut s'écarter afin de pouvoir gérer les chiens, ou effectuer le croisement en tenant le chien en laisse courte et en l'incitant au calme.
- Il est interdit de téléphoner ou écouter de la musique en promenant les chiens (il faut rester attentif et vigilant)
- Il est interdit de donner des médicaments aux animaux.
- Il est interdit de donner de la nourriture pendant les balades, sauf pour les bénévoles formés pour l'éducation. Il n'y a pas de biscuit systématique au retour de balade, mais sur autorisation des agents de chenil en fonction du comportement du chien au retour.
- Les chiens doivent être rentrés dans leur box à 17h maximum afin d'assurer les soins.
- Merci de nous signaler tout comportement anormal de l'animal lors de la promenade, ainsi que tout détail de santé vous paraissant préoccupant ou douteux.

=> Je m'engage à me conformer aux indications de l'agent animalier ou de la Direction, à garder confidentiel toutes informations données comme telles et à ne prendre aucune initiative mettant en danger les animaux/ou la gestion du Refuge. Le non respect de ces règles et des agents animaliers sera remonté à la Direction qui pourra prendre les décisions en conséquence, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Pour une question de sécurité, la SPA Annecy Marlioz vous informe que l'enceinte du Refuge est équipée de caméras vidéo surveillance (souriez, vous êtes filmés).

Date et signature +

«Je m'engage à respecter les règles ci-dessus »

